

En colocation: mon propriétaire vend la maison

Par Adélevanéque, le 18/07/2011 à 13:27

Bonjour,

Je suis co-locataire d'une maison. Le propriétaire dit vouloir vendre la maison en urgence pour des raisons familiales. Je ne crois pas à ce qu'il dit. Pourquoi?

- 1. il a acheté la maison il y a à peine 1 an et il est juste mandataire
- 2. j'étais déjà locataire quand il a acheté la maison
- 3. le montant de mon loyer est inférieur à celui des autres locataires car le prix de mon loyer a été fixé par l'ancien propriétaire. Après l'acquisition, le nouveau propriétaire m'a fait un avenant avec les termes du contrat.
- 4. Il a voulu augmenté mon loyer, je n'ai pas accepté
- 5. j'ai un bail individuel alors qu'il aurait voulu un bail commun

Pour toutes ces raisons, je pense qu'il veut tout simplement m'expulser.

Quels sont mes droits? A-t-il le droit de procéder ainsi alors qu'il n'a rien à me reprocher de légitime?

Que dois-je faire?

Merci de votre aide.

Par mimi493, le 18/07/2011 à 14:11

Est-ce qu'il a envoyé un congé pour vente par LRAR ou par huissier ? Quand se termine votre bail ?

Par Adélevanéque, le 18/07/2011 à 14:14

NON.

Il m'a juste envoyé un texto à 4h du matin pour me dire qu'il doit vendre la maison. Mon bail est pour 1 an en tacite reconduction. Il s'est terminé le 30 juin 2011. Mais n'ayant reçu aucune information de sa part me disant qu'il ne souhaite pas renouveler mon bail, je suppose, comme tous les ans, qu'il est reconduit automatiquement. Dans le bail il doit respecter 2 mois de préavis.

Par vanceslas, le 19/07/2011 à 22:52

Bonsoir êtes vous dans une maison meublée où es-ce une location vide ? Si location vide le bail n'est pas d'un an renouvelable par tacite reconduction mais de trois ans à partir de là vous êtes tanquille jusqu'au 30 juin 2014

Par mimi493, le 20/07/2011 à 00:46

Et si vous êtes en meublé en bail d'un an, le contrat s'est automatiquement renouvelé pour un an

Par Adélevanéque, le 20/07/2011 à 11:28

Bonjour,

Je suis en location meublée.

Par Adélevanéque, le 20/07/2011 à 11:29

Que dois-je faire face à cette situation?

Par mimi493, le 20/07/2011 à 11:57

Rien, votre bail se continuera avec le nouveau propriétaire

Par **Adélevanéque**, le **20/07/2011** à **22:02**

MERCI A TOUS POUR VOTRE AIDE